

ACTION URGENTE

UNE AVOCATE EMPRISONNÉE INJUSTEMENT EST PRIVÉE DE SOINS

Le 5 mars, une juridiction d'exception a déclaré l'avocate spécialiste des droits humains Hoda Abdelmoniem coupable de charges forgées de toutes pièces découlant de son travail en faveur de ces droits et l'a condamnée à cinq ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès d'une iniquité flagrante. Lors d'une visite en prison le 26 juin, ses proches ont appris que son état de santé s'est encore dégradé et qu'elle a développé une inflammation des nerfs. Malgré ces nouveaux problèmes de santé et les graves affections dont elle souffrait déjà, notamment une insuffisance rénale, des troubles cardiaques, une thrombose artérielle et de l'hypertension, les autorités continuent de la priver des soins médicaux dont elle a besoin.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président Abdel Fattah al Sissi
Office of the President, Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax : +202 2391 1441
Courriel : p.spokesman@op.gov.eg
Twitter : @AlsisiOfficial

Monsieur le Président de la République,

Cela fait quatre ans et neuf mois que **Hoda Abdelmoniem**, avocate spécialiste des droits humains âgée de 64 ans, est détenue arbitrairement, au seul motif de ses activités de défense des droits humains. Le 5 mars, une cour de sûreté de l'État – juridiction d'exception – l'a condamnée à cinq ans d'emprisonnement pour participation, financement et soutien à une « organisation terroriste » et d'autres charges forgées de toutes pièces découlant de son travail en faveur des droits humains. Le tribunal a également décidé de l'inscrire sur la « liste des terroristes », ce qui entraîne le gel de ses avoirs et l'interdiction de voyager ainsi qu'une période de cinq ans de mise à l'épreuve sous surveillance de la police à sa sortie de prison. Le procès au cours duquel elle a été jugée aux côtés de 30 autres personnes, que les médias égyptiens ont appelé « l'affaire de la Coordination égyptienne pour les droits et les libertés », a été d'une iniquité flagrante : les prévenu-e-s ont été privés du droit à une défense adéquate, du droit de ne pas témoigner contre soi-même et du droit à un véritable examen par une juridiction supérieure de leur déclaration de culpabilité. Hoda Abdelmoniem n'a pas été autorisée à voir son avocat en dehors du tribunal. Les jugements prononcés par les cours de sûreté de l'État ne sont pas susceptibles d'appel. Seul le président égyptien est habilité à confirmer, annuler ou commuer les peines prononcées ou à ordonner la tenue d'un nouveau procès.

Le 8 juin, la famille de Hoda Abdelmoniem a appris qu'elle avait été transférée de la prison pour femmes d'al Qanater à la prison du Dixième jour de ramadan, dans le gouvernorat de Sharqiya. Le 26 juin, son mari et ses filles ont été autorisés à lui rendre visite pour la première fois depuis presque un an. Cette visite, qui a duré 30 minutes, s'est déroulée en présence d'un membre des forces de sécurité, ce qui les a empêchés de parler librement. Elle a déclaré à ses proches que les conditions de détention de cette prison étaient meilleures que celles de la prison d'al Qanater, mais qu'elle se sentait plus isolée, ce qui avait une incidence sur sa santé mentale. Sa famille a appris lors de cette visite que sa santé s'était dégradée et qu'elle avait développé une inflammation des nerfs (neuropathie périphérique) qui lui cause de vives douleurs, des engourdissements et une sensation de décharges électriques dans différentes parties du corps. L'administration pénitentiaire continue de lui refuser des soins médicaux adaptés, y compris un transfert dans un hôpital extérieur si nécessaire aux fins de diagnostic et de traitement, bien qu'elle souffre de multiples autres affections, notamment des troubles cardiaques, une insuffisance rénale, une thrombose artérielle et de l'hypertension. Les autorités empêchent en outre ses proches d'accéder à son dossier médical, ce qui leur aurait permis de consulter des professionnels de santé indépendants. Le 13 juillet, des membres de la famille de Hoda Abdelmoniem ont tenté de lui rendre une nouvelle visite, mais l'administration pénitentiaire ne les a pas laissés entrer, sans fournir de motif.

Je vous appelle à faire le nécessaire pour que Hoda Abdelmoniem et les autres personnes condamnées dans l'affaire de la Coordination égyptienne pour les droits et les libertés soient libérées immédiatement et sans condition, et que toutes les déclarations de culpabilité et les peines prononcées contre elles soient annulées puisqu'elles découlent uniquement de l'exercice pacifique de leurs droits humains. Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce que Hoda Abdelmoniem puisse communiquer régulièrement avec sa famille et ses avocats et avoir accès aux soins médicaux dont elle a besoin, y compris en dehors de la prison si nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 1^{er} novembre 2018 à 1 h 30 du matin, des membres de l'Agence de sécurité nationale ont fait irruption chez Hoda

Abdelmoniem, au Caire, ont mis son domicile à sac puis l'ont emmenée avec eux après lui avoir bandé les yeux. Elle a été soumise à une disparition forcée pendant les trois semaines qui ont suivi son arrestation, puis a été emmenée dans les locaux du service du procureur général de la sûreté de l'État aux fins d'interrogatoire. On l'a ensuite ramenée vers un lieu de détention inconnu. Sa famille a pu la voir brièvement les 24 et 28 novembre 2018, dans les locaux du service du procureur général de la sûreté de l'État. Elle a de nouveau fait l'objet d'une disparition forcée entre le 2 décembre 2018 et le 14 janvier 2019, les autorités refusant de révéler à ses proches et à ses avocats le lieu où elle était détenue.

Le jour où Hoda Abdelmoniem a été appréhendée, le 1^{er} novembre 2018, les autorités égyptiennes ont lancé une série de descentes de police, arrêtant au moins 31 défenseur·e·s des droits humains et avocat·e·s spécialistes de ces droits (10 femmes et 21 hommes). La Coordination égyptienne pour les droits et les libertés (ECRF), qui recueille des informations sur les disparitions forcées et le recours à la peine de mort et apporte une aide juridique aux victimes de violations des droits humains, a été particulièrement visée par ces mesures de répression. Dans une déclaration publiée le 1^{er} novembre 2018 et annonçant la suspension de ses activités en faveur des droits humains, l'ECRF a indiqué que la situation en Égypte était incompatible avec la défense de ces droits et a réclamé l'intervention du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Le 30 novembre 2020, les proches de Hoda Abdelmoniem ont appris par des membres de la famille de codétenues qu'elle avait été emmenée à l'hôpital de la prison, puis transférée dans un hôpital externe, en raison de douleurs intenses. Ses proches n'ont pas été autorisés par les autorités pénitentiaires à consulter son dossier médical et ne connaissent donc pas la nature exacte de ses problèmes de santé, mais des familles d'autres détenues les ont informés qu'un des reins de Hoda Abdelmoniem ne fonctionnait plus et que l'autre était déficient. Le 1^{er} décembre 2020, le ministère de l'Intérieur a déclaré publiquement qu'elle avait bénéficié de soins médicaux et qu'elle n'avait pas de problème de santé grave. Le 11 octobre 2021, lors d'une audience au tribunal, Hoda Abdelmoniem a dit aux juges que le médecin de la prison avait estimé qu'elle avait besoin d'un cathétérisme cardiaque et avait demandé sa libération pour raisons médicales.

Le 23 août 2021, le service du procureur général de la sûreté de l'État a renvoyé Hoda Abdelmoniem ainsi qu'Ezzat Ghoniem, défenseur des droits humains et fondateur de l'ECRF, Aisha al Shater, fille de Shairat al Shater, dirigeant des Frères musulmans, l'avocat Mohamed Abu Horira et 27 autres personnes devant une cour de sûreté de l'État. Il les a inculpés de divers chefs d'accusation, notamment d'appartenance à une organisation terroriste (les Frères musulmans), de diffusion de fausses informations sur les atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité via une page Facebook intitulée « Coordination égyptienne pour les droits et les libertés », de financement d'une organisation terroriste et de possession de tracts promouvant les objectifs d'une organisation terroriste. Le 5 mars 2023, une cour de sûreté de l'État a déclaré 30 de ces personnes coupables et les a condamnées à des peines allant de cinq ans d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité ; l'un des prévenus a été acquitté. Les juges ont également décidé que les noms des 30 condamnés devaient être inscrits sur « la liste des terroristes », ce qui entraîne le gel de leurs avoirs et l'interdiction de voyager ainsi qu'une période de cinq ans de mise à l'épreuve sous surveillance de la police à leur sortie de prison. Le 8 juin, les proches de Hoda Abdelmoniem ont appris qu'elle avait été transférée de la prison pour femmes d'al Qanater à la prison du Dixième jour de ramadan, dans le gouvernorat de Sharqiya. Ils ont pu lui rendre visite pour la première fois depuis août 2022. Au cours de cette visite, elle leur a indiqué que les autorités de la prison pour femmes d'al Qanater avaient saisi tous ses biens, y compris ses médicaments et un poste de radio, avant son transfert. Sans sa radio, elle n'a plus accès aux informations depuis sa nouvelle prison. Elle a précisé qu'elle s'y sentait plus isolée, car elle ne pouvait plus se tenir au courant de l'actualité, partageait sa cellule avec des personnes détenues pour des motifs non politiques et n'était pas autorisée à faire de l'exercice dans la cour avec les autres prisonnières.

Le 25 octobre 2021, le président Abdel Fattah al Sissi a annoncé qu'il ne prolongerait pas l'état d'urgence, en vigueur depuis 2017, qui avait permis la création des cours de sûreté de l'État. L'article 19 de la Loi relative à l'état d'urgence dispose que les procès engagés au titre de cette loi devront suivre leur cours même après la levée de ce régime d'exception. Les procédures qui se déroulent devant les cours de sûreté de l'État sont intrinsèquement iniques. Les personnes condamnées se voient dénier le droit de faire appel de leur déclaration de culpabilité et de leur peine devant une juridiction supérieure. Parmi les autres violations du droit à un procès équitable recensées figurent des atteintes au droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense, au droit de communiquer avec l'avocat de son choix et au droit à une audience publique. Par ailleurs, les juges de ces juridictions rejettent régulièrement les requêtes formées par les avocats de la défense en vue d'obtenir une copie des dossiers, qui dans certains cas font plus de 2 000 pages, et leur donnent pour instruction d'examiner ces dossiers au tribunal. Les procureurs et les juges s'abstiennent également de remettre une copie de l'acte d'accusation aux personnes poursuivies et à leurs conseils, portant atteinte à leur droit d'être informés de la nature et des motifs exacts de l'accusation. Hoda Abdelmoniem a travaillé comme consultante bénévole pour l'ECRF et recueillait des informations sur des violations des droits humains, y compris des disparitions forcées. Elle a été membre du Conseil national des droits humains et du Barreau égyptien. Le 27 novembre 2020, le Conseil des barreaux européens a décerné son Prix des droits humains 2020 à Hoda Abdelmoniem et à six autres avocat·e·s détenus en Égypte.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 septembre 2023

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Hoda Abdelmoniem (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/6173/2022/fr/>